

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires, de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Élection Sénatoriale du 3 Février

AUX ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

ÉLECTEURS,

Il y a dix mois à peine, dans ces mêmes colonnes, nous faisons appel à vos sentiments républicains en faveur de la candidature de M. Delport.

A cette époque, la lutte promettait d'être vive : le concurrent de M. Delport était un de ces hommes, dont la vie toute d'honneur et de républicanisme, forçait le respect de chacun : mais, mal guidé, mal conseillé, il avait abandonné son premier drapeau pour arborer celui de toutes les réactions coalisées : dès lors, Messieurs, vous avez accordé votre confiance à un radical, au regretté M. Delport.

Eh bien, la confiance qu'il y a dix mois vous avez accordée à M. Delport, nous venons vous demander de l'accorder à nouveau à un autre républicain, à M. Costes.

M. Costes, n'est pas un inconnu : son passé de luttes pour la démocratie, les mandats électoraux dont depuis 20 ans, l'investissent ses concitoyens, sont la preuve indéniable que M. Costes n'a pas varié, que ce qu'il était hier, il l'est aujourd'hui : un sincère, un dévoué défenseur de la République.

Son concurrent se présente sous une étiquette nationaliste.

Citoyens, vous avez tous apprécié la valeur de ces fauteurs de troubles, qui durant plus d'une année, par leurs manœuvres antipatriotiques, par leurs affinités et leurs compromissions avec tous les ennemis de nos institutions ont essayé et essayent encore aujourd'hui de renverser la République.

Vous vous souvenez tous des événements si graves que durant plus d'une année, le pays eut à souffrir, les équipées de fantoches que grisait une popularité malsaine.

A cette heure encore, quoique diminués, ridiculisés, ils n'abandonnent pas la lutte.

Alliés à tous les partis rétrogrades, qui les ont accueillis à bras ouverts, on les rencontre partout, sous toutes les bannières, sous tous les masques.

Le pays a trop souffert par eux ; la République, par eux, a couru de trop grands dangers,

Citoyens, votre devoir est tout tracé : vous voterez demain en masse pour M. Costes. Et, comme il y a dix mois, vous irez aux urnes, au cri de Vive la République.

Le Journal du Lot.

les sièges sont loués ». « Il ne reste pas de fenêtres à louer », etc.

Voici un aperçu de quelques prix : une place sur les toits, 13 fr. 10 ; une place debout sur une terrasse, 75 fr. ; un siège dans un jardin, 75 à 100 fr. Quant aux fenêtres, elles se louaient à des prix variant de 262 à 1,750 fr.

EN CHINE

Les Indemnités

On dit, de source chinoise, que la Russie, en plus d'une indemnité, réclame 30 millions de taëls pour la restitution de la Mandchourie, et que le maréchal de Waldersée demande 5 millions de taëls à titre de compensation pour le meurtre du baron de Ketteler.

Au Transvaal

Un aveu de Kitchener

Une dépêche de Rome, dit que, dans une lettre de Prétoria, 15 janvier, à M. Sogaro, lord Kitchener avoue que la situation des Anglais au Transvaal est très difficile. Les Boers espèrent une intervention européenne. Kitchener ajoute qu'il est inexact que les Anglais aient commis des cruautés.

INFORMATIONS

La « Croix » et M. Millerand

La première chambre de la cour d'appel vient — comme l'avait fait la première chambre du tribunal — de déclarer la juridiction civile incompétente pour connaître de l'action en dommages-intérêts intentée par l'abbé Ardant, directeur de la Croix de Limoges, à M. Millerand, ministre du commerce. C'est à raison d'un passage du discours prononcé par celui-ci dans cette ville, lors de l'inauguration d'un monument commémoratif de la défense nationale, que cette action était engagée.

M. Millerand s'en rapportait à la justice.

La mitrailleuse des Alpes

On écrit de Cherbourg que des expériences comparatives de tir du plus haut intérêt viennent d'avoir lieu en présence du général Houry et de nombreux officiers de toutes armes, sur le polygone de Querqueville, entre la mitrailleuse récemment adoptée par les Alpes et une section de cinquante tireurs exercés de l'infanterie coloniale. Les tireurs ont fait successivement un feu à volonté, qui a donné 22 6 % et un feu à répétition de 30 secondes, qui a donné 13,3 %. La mitrailleuse a de son côté, effectué deux tirs, l'un fixe, l'autre sautant. Le groupement du tir fixe a été relevé tout entier dans un panneau de deux mètres. Le tir sautant, de 38 secondes, a lancé 211 balles et en a mis 145 dans la bande de silhouettes, la mitrailleuse n'étant maniée que par deux hommes.

Ces résultats sont absolument concluants, et il est bon de noter que la mitrailleuse tire la cartouche du fusil modèle 1889 ; elle sera donc précieuse partout où des détachements peu nombreux devront avoir affaire à des forces très supérieures, comme cela arrive surtout aux colonies.

Mort mystérieuse

M. Leroux, ancien préfet du Rhône, est mort jeudi soir dans des circonstances assez

mystérieuses et qui ont fait croire tout d'abord à un suicide.

M. Leroux venait de déjeuner avec sa femme, sa belle sœur et ses deux jeunes filles âgées de 10 et 6 ans, lorsque, pensant à une partie de chasse à laquelle il avait été invité, il dit : « Il faut que j'aille voir si mon fusil est en bon état ». Il passa alors dans son cabinet. Quelques minutes après, une violente détonation retentit, provenant du cabinet.

La famille se précipita. Dans la pièce, M. Leroux gisait sur le parquet, son fusil rejeté à quelques pas de lui. Il avait tout le côté droit de la figure emporté. Le malheureux, qui respirait encore, fut transporté sur son lit et deux médecins furent appelés, mais malgré leurs soins, l'ancien préfet expira à six heures et demie.

On croit que M. Leroux a commis l'imprudence commune à bien des chasseurs de nettoyer son fusil sans s'assurer s'il était déchargé. Il faut dire cependant que le bruit d'un suicide a couru avec une certaine persistance.

La taxe du pain.

Le ministre de l'agriculture a fait signer un projet de loi relatif à l'enseignement spécial et départemental de l'agriculture et un autre relatif à la taxe du pain. Ce projet maintient la taxe mais décide qu'elle ne pourra intervenir que lorsque le prix du pain atteindra 40 centimes dans les villes de plus de 15,000 âmes et 35 centimes dans les villes au-dessous. Les pains de luxe ne pourront en aucun cas être taxés.

Le projet organise pour le cas de désaccord une commission composée de trois membres : un délégué de la municipalité, un délégué des boulangers et un délégué d'une Chambre de commerce de la région. Cette commission statuera, sauf recours au préfet, contre la décision duquel il y aura recours en dernier ressort devant le ministre de l'agriculture.

Enfin le projet porte que dans les éléments d'appréciation on substituera le prix de la farine à celui du blé.

CHRONIQUE LOCALE

ÉLECTION SÉNATORIALE

DU 3 FÉVRIER

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

J.-H. COSTES

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, MAIRE DE CAHORS.

Voici la lettre que les conseillers municipaux de Cahors, délégués à l'élection sénatoriale de demain, adressent à leurs collègues :

En face de la candidature républicaine radicale de l'honorable M. Costes, maire de Cahors, vient de surgir à la dernière heure la candidature nationaliste de M. Séguy, conseiller municipal.

N'ayant pu constituer un Comité, malgré les tentatives répétées de la presse méliste, M. Séguy se présente spontanément à vos suffrages, cédant surtout, prétend-il, aux sollicitations impérieuses de sa conscience.

Une fois de plus, dans notre département républicain, la réaction ose affronter la lutte ; une fois de plus elle sera écrasée sous l'unanimité des voix républicaines.

Qu'est-ce en effet que le nationalisme ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier 1901

La Chambre aborde le texte de la loi sur les associations.

Sur l'article premier, (la définition de l'association), plusieurs amendements sont déposés par M. de Chambrun, M. Beauregard, M. l'abbé Lemire.

Par 309 voix contre 216 la Chambre repousse l'amendement de M. de Chambrun.

Malgré une vigoureuse défense de l'amendement Beauregard, par M. Piou, la Chambre, après avoir entendu M. Waldeck-Rousseau, par 309 voix contre 232, repousse cet amendement.

L'amendement de M. l'abbé Lemire est également repoussé par 361 voix contre 96.

La Chambre adopte sur avis conforme du gouvernement un amendement de M. Ch. Ferry.

Un amendement de M. Goujon est repoussé.

Et l'article premier est voté avec une petite modification résultant de l'amendement Ch. Ferry, par 353 voix contre 93.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 31 janvier 1901

En remplacement de M. Le Cour Grand-Maison, décédé, M. Bodinier, par 147 voix sur 165 votants est élu secrétaire.

Le Sénat aborde la discussion générale du budget de 1901.

M. Dubost, rapporteur, fait un exposé de la situation budgétaire, regrettant que le budget actuel ne diminue encore ni la dette ni les dépenses.

M. Caillaux répond et cherche à atténuer les critiques de M. Dubost.

Il montre que le budget de 1901, réalise un

amortissement supérieur à celui de l'année dernière, toutefois, il dit qu'il ne faudrait pas faire supporter au budget des dépenses indéfinies.

Il compte sur la sagesse du Sénat. La suite de la discussion est renvoyée. Et la séance est levée.

Obsèques de la reine Victoria

L'Escorte

Les obsèques de la reine Victoria ont eu lieu ce matin, au milieu d'un immense concours de population.

Toutes les puissances étaient représentées. Voici l'effectif des troupes qui ont pris part au cortège :

Les hommes formant la haie étaient au nombre de 3,166 cavaliers et de 29,210 fantassins ; il y avait, en outre, une garde d'honneur aux gares de Baddington et de Victoria, ainsi qu'au palais de Buckingham. Les troupes navales étaient les dernières du défilé. Les attachés militaires étrangers venaient ensuite, puis l'état-major de l'armée et les feld-maréchaux. Enfin, précédant immédiatement le cercueil, marchaient quatre musiques militaires, qui jouaient des marches funèbres de Beethoven et de Chopin.

L'Exploitation des curieux

Quelques jours avant les obsèques, le marché des places permettant de voir le cortège a été fort élevé. Dans toutes les voies où il est passé on voyait de nombreux écriteaux portant ces inscriptions : « Tous

C'est la Réaction, éternellement déguisée sous une étiquette trompeuse, qui se rue à l'assaut de la République en arborant le Drapeau Républicain !

C'est l'oppression de la conscience et de la pensée au nom de la liberté !

C'est la compromission de la sécurité même de la Patrie au nom du Patriotisme !

C'est l'opposition ; une opposition, systématique et implacable, aux lois démocratiques et au progrès social !

Contrairement à M. Costes,

M. Séguy se constitue le champion des congrégations non autorisées et repousse le projet du Gouvernement sur les Associations ;

M. Séguy ne se déclare pas partisan de la création d'une caisse nationale des retraites pour les travailleurs de la ville et des champs ;

M. Séguy ne se prononce pas en faveur de l'impôt progressif sur le revenu ;

M. Séguy enfin, méconnaissant les progrès de l'enseignement et l'amélioration des méthodes d'instruction militaire, repousse actuellement la réduction du service à deux ans et subordonne cette réforme à l'initiative de l'étranger !

M. Séguy, ne jouissant d'aucune notoriété politique dans le département, il nous appartenait de vous le faire connaître.

M. Séguy est l'homme de M. Méline, qu'il n'ose pourtant pas nommer dans sa profession de foi.

M. Séguy peut s'écrier : *Vive la République !* mais vous saurez que sa République est plutôt celle des Réactionnaires que celle des Républicains.

Nous voterons tous pour M. Costes, l'unique candidat de toutes les fractions du grand Parti Républicain.

Les Délégués et sous-délégués sénatoriaux, membres du Conseil municipal de Cahors,

MAZIÈRES, PARAZINES, DELPECH, DELFOUR, COMBARIEU, BRUNIES, VINCENS, BESSE, ROUFFI, DELBRU, CLARY, FOURNIÉ ; — COMBELLES, LACROIX, VINEL.

Insulteur et calomniateur !

Les procédés des feuilles modérées sont invariablement les mêmes. Discute-t-on leurs candidats, leurs idées, leurs tendances, leurs opinions politiques, en respectant scrupuleusement leur vie privée, on fait œuvre d'insulteur et de calomniateur.

Ces gens-là sont stupéfiants !

Pour eux, le silence seul est courtois ; une appréciation est une injure ; une critique : une calomnie. En vérité, Messieurs de la presse modérée, vous vous gaussez scandaleusement du public !!!

Voici le poulet que nous consacrait hier matin le *Télégramme* :

Nous avons donné dans notre numéro du 30, la profession de foi de M. Séguy, candidat à l'élection sénatoriale du 3 février.

Nos lecteurs ont pu apprécier les déclarations si fermes, si précises de notre candidat.

Certains journaux locaux, et notamment le *Journal du Lot*, ont essayé de jeter le discrédit sur la personne même de M. Séguy, mais cette campagne de ce genre ne saurait atteindre l'honorable candidat.

Dédaigneux des injures et des calomnies, M. Séguy se doit seulement aux délégués qui le connaissent, eux, et qui savent quelle confiance ils peuvent avoir en sa haute probité, sa rectitude et son énergie.

De deux choses l'une :

Où bien le correspondant du *Télégramme* ne comprend pas complètement la portée de sa petite note et dans ce cas.... il est excusable ;

Où bien il entend parfaitement dire que je suis un calomniateur et alors il en a menti.

Je le prouve en reproduisant fidèlement les épithètes ou qualificatifs décernés par le *Journal du Lot* à M. Séguy :

NUMÉRO DU 29 JANVIER :

1^{er} article. M. Séguy est :

Syndic de faillites, Conseiller municipal nationaliste de Cahors,

Candidat des réactionnaires, des cléricaux et des nationalistes de tout acabit.

2^e article. M. Séguy devient :

Agent d'assurances.

Il reste :

Clérical.

NUMÉRO DU 31 JANVIER :

Pas une seule épithète nouvelle, si ce n'est celle de :

« **Honorable candidat.** »

Je prie mon confrère du *Télégramme* de me dire quel est celui de ces qualificatifs qui constitue une injure ou une calomnie.

Est-ce *Syndic de faillites* ?

Mais cette profession, comme toutes les autres, n'a rien sans doute que de très honorable, et M. Séguy ne songe sûrement pas à la trouver injurieuse ou calomnieuse lorsqu'il est désigné comme liquidateur d'une faillite quelconque par le tribunal de commerce. Il est même fort possible qu'elle figure sur ses cartes de visite.

Est-ce l'épithète de *Nationaliste* ?

Mais M. Séguy lui-même a hautement revendiqué ce titre comme une gloire, lors des élections municipales dernières.

L'injure ou la calomnie se trouve-t-elle dans notre affirmation : *M. Séguy est le candidat des réactionnaires, des cléricaux et des nationalistes de tout acabit* ?

N'est-ce pas là l'évidence même et M. Séguy n'escompte-t-il pas l'unanimité des voix de ces honorables électeurs ?

M. Séguy se trouverait-il atteint dans son honneur par l'appellation : *agent d'assurances* ? — c'est improbable.

De *clérical* ? — Mais pour appartenir au parti clérical il n'est pas besoin de porter capuchon, soutane ou rochet ! Il suffit d'en avoir l'esprit. Et ne l'a-t-il pas, cet esprit, le candidat de toutes les réactions, le défenseur des congrégations, — qui, par ce seul fait, admet la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux — ? Et qu'on ne vienne pas prétendre que nous attaquons ici la religion. Nos critiques s'adressent uniquement à ceux qui veulent tourner les forces de la Religion contre la marche progressive des idées ; et les plus dangereux parmi ces ennemis du progrès, sont précisément ceux qui, sans faire partie du clergé, se font en apparence ses défenseurs pour accaparer au profit de leur cause toute la puissance dont il dispose encore. N'est-ce pas le cas de M. Séguy ?

M. Séguy s'offusquerait-il enfin de l'épithète : *honorable candidat*. — C'est inadmissible.

Alors quoi ?

Nous avons discuté un candidat au point de vue de ses idées, de ses opinions et de ses tendances. Nous avons scrupuleusement respecté sa vie privée et ses croyances religieuses, car nous savons qu'il peut y avoir une différence entre un homme religieux et un parfait clérical.

Avons-nous outrepassé nos droits de journaliste ?

Il serait puéril d'affirmer le contraire.

Et voilà comment, avec un peu de mauvaise foi, on répond à des articles ironiques, soit ; vifs, je l'accorde ; mais parfaitement loyaux et courtois.

La vérité est que M. Séguy et ses partisans, férus d'intolérance et d'autoritarisme ne peuvent admettre une libre discussion.

Malheur à qui a l'audace de combattre leurs candidatures, celui-là est un *insulteur*, un *calomniateur* !

C'est très simple comme vous voyez !

Le public, heureusement, ne se paie pas uniquement de mots et lorsqu'on lui apporte une affirmation il demande des preuves...

Ces preuves, les rédacteurs du *Télégramme* sont dans l'impossibilité de les donner.

Conclusion : Qu'on ne nous la fasse plus au dédain, c'est vraiment par trop commode et par trop insuffisant comme argument.

A. COUESLANT

A propos de l'« enterrement civil »

Nous recevons la lettre qu'on va lire de l'honorable M. Belvéze, curé de la Cathédrale.

M. Belvéze s'exagère ses droits lorsqu'il « requiert » l'insertion de sa protestation.

Nous n'avons parlé dans notre dernier article ni de M. Belvéze, ni de la Cathédrale, mais uniquement de notre Sainte Mère l'Eglise. Notre contradicteur invoque donc à faux l'article 13 de la loi sur la presse, nullement applicable en la circonstance.

C'est dire que nous pouvions refuser l'insertion demandée. Nous nous en garderions cependant, trop heureux de prouver une fois

de plus que les colonnes du *Journal du Lot* sont toujours ouvertes aux discussions loyales.

Voici la lettre :

Cahors, le 31 janvier 1901.

Monsieur le Propriétaire-Gérant du *Journal du Lot*

On me communique le numéro du *Journal du Lot* de mardi, 29 janvier courant. J'y trouve un article concernant l'enterrement civil d'un divorcé remarié civilement où je lis que le clergé, qui a refusé les honneurs religieux, avait déclaré que si la famille ne versait pas une certaine somme, il ne pouvait point assister aux funérailles.

Je proteste contre cette allégation qui est absolument fautive.

Lorsqu'on m'a demandé la sépulture chrétienne, il n'a pas été question d'argent ni d'honoraires ; j'ai dit que dans ce cas de scandale public, non réparé au point de vue religieux, je devais en référer à mes supérieurs ecclésiastiques. C'est ce que j'ai fait, et, si le clergé s'est abstenu de paraître à cette sépulture, c'est uniquement pour se conformer aux règles et décisions de l'Eglise.

Je vous prie, et au besoin vous requiers, d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro, à la même place où se trouvait l'article auquel elle répond.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

F. BELVEZE,
Curé de la Cathédrale.

La lettre ci-dessus, qui affecte un air de dignité outragée, n'est qu'un trompe l'œil et nous allons le démontrer.

M. le curé Belvéze dit que lorsqu'on lui a demandé la sépulture religieuse, il n'a pas été question d'argent. C'est exact. Mais qu'avons-nous dit : « Notre Sainte Mère l'Eglise déclare que si la famille ne verse pas une somme de X fr., elle ne peut assister aux funérailles ».

Est-ce que M. le curé de la Cathédrale aurait la prétention de résumer à lui tout seul notre Sainte Mère l'Eglise. Ce serait de la présomption.

N'a-t-on pas laissé entendre, à un ami de la famille qui faisait les démarches, qu'avec une somme d'argent les règles de l'Eglise pourraient fléchir et nous ajoutons que c'est ailleurs qu'à la Cathédrale que cela se serait passé.

Mais continuons. M. le curé dit : « Dans le cas de scandale public non réparé religieusement.... » que veut dire ceci : Tréjet s'est confessé, c'est un fait certain que M. le curé ne contestera pas, et sans nous poser en théologiens nous avions toujours cru que la confession était l'effacement de la faute, le pardon, l'oubli.

Le prêtre qui confessa Tréjet dit : S'il est plus malade vous reviendrez me prendre pour l'administration des Sacrements. Jeune encore et peut-être encore désir intéressé, le prêtre n'avait pas vu le parti.... sonnait et trébuchant qu'on pouvait tirer de ce cas. Mais M. Belvéze plus expérimenté le retint sans doute dans cette voie généreuse où il s'engageait, car lorsqu'on revint le chercher il refusa de se rendre chez Tréjet qui mourut.

C'est alors qu'on va demander la sépulture religieuse : on la refuse.... conditionnellement : il fallait en référer aux supérieurs.

Ainsi donc voilà un homme qui se confesse, qui demande les derniers sacrements, dont la famille après son décès, demande la sépulture religieuse et qui peut aller, d'après vous, au ciel tout droit, puisqu'il s'est confessé, et il n'a pas réparé religieusement !!!!!

Voulait-on qu'à l'agonie, il chassât la femme qui l'entourait de soins dévoués. Après sa mort que voulait-on qu'il fit ?

Il reste un autre point : lorsqu'on fut demandé à M. le curé la sépulture religieuse la situation était pour cet honorable prêtre très nette. Tréjet était divorcé ; il était remarié et pour employer les expressions de M. Belvéze « il y avait scandale public non réparé religieusement ».

Cette situation doit être prévue par les lois de l'Eglise ; elle est d'une netteté telle qu'une jurisprudence doit être établie pour les cas de ce genre.

Et alors pourquoi en référer aux supérieurs ecclésiastiques : M. le curé de la cathédrale n'empêchera personne de croire que c'était pour permettre de faire fléchir les lois et règlements de l'Eglise si la famille y mettait le prix.

Tout le monde sait en effet que l'Eglise, dure aux faibles et aux pauvres, est clémentie pour les puissants et les riches et sans remonter bien loin dans le cours des années, tout cadurcien se souviendra de quelques suicidés très connus, qui, malgré l'impossi-

bilité d'attribuer sérieusement leur acte à la folie, furent bel et bien enterrés religieusement !!!

« Malgré le scandale public non réparé religieusement ».

Pourquoi ?... Contentons-nous de dire qu'ils n'étaient ni camionneurs, ni pauvres comme Tréjet et qu'ils purent employer le levier puissant qui fait fléchir les.... souples lois de l'Eglise.

Terminons ce long article en constatant que M. le curé n'a répondu à aucun des deux autres faits ! la fanfare des frères faisant un vacarme épouvantable sur le passage du corbillard et les prêtres qui, rencontrant le cercueil de Tréjet, restaient le chapeau vissé sur la tête. N'est-il pas là le scandale public ?

Nos lecteurs conclueront.

La *Défense* proteste contre nos affirmations au sujet de l'enterrement civil.

Le contraire nous eût étonné !

Ses dénégations portent sur deux points, et je note, en passant, qu'on se garde bien de nier l'attitude inconvenante des prêtres qui ont croisé le corbillard.

La première dénégation a trait à l'enterrement religieux moyennant α francs.

L'article qui précède répond suffisamment à la protestation de notre confrère pour que nous n'insistions pas davantage.

Reste la deuxième. Notre confrère déclare que lorsque la musique des Frères est arrivée sur le boulevard, le cortège était déjà très loin.

Nous en appelons au souvenir et à la bonne foi des milles personnes qui formaient le cortège.

Elles affirmeraient que lorsque le corbillard arrivait en face du palais de Justice, les élèves des Frères, débouchant de la rue Ste-Claire, se trouvaient devant la maison Talou.

La musique a joué à ce moment précis et l'indignation du cortège a été telle que plusieurs coups de sifflets se sont fait entendre.

Voilà la vérité.

Nous pourrions être démenti par M. l'Abbé Viguié, nous ne le serons pas par les mille personnes qui se pressaient derrière le corbillard.

A la dernière heure on nous communique la *Revue Religieuse*, qui n'est pas tendre pour le *Journal du Lot* ! Le temps nous manque pour répondre longuement à Monseigneur de Cahors. Nous pensons, du reste, qu'après ce qu'on vient de lire il suffit de retenir la phrase suivante : «... n'hésitons pas à déclarer, pour le cas présent, que l'Eglise n'autoriserait jamais les secondes noces, du vivant du conjoint divorcé. » — Si c'est là une règle intangible, pourquoi l'Eglise a-t-elle autorisé les divorces retentissants d'Henri IV, Napoléon I^{er} et autres ; pourquoi a-t-elle béni le second mariage de ces monarques ? Tout simplement parce que Henri IV, Napoléon et les autres étaient des hommes riches et puissants. Pourquoi refuse-t-elle le divorce aux pauvres diables, parce que.... ce sont de pauvres diables.

Remercions Monseigneur de nous permettre de constater une fois de plus que les règles de l'Eglise ne sont absolument inflexibles que pour les faibles et les déshérités de ce monde.

Société agricole industrielle du Lot

On sait que dans la réunion de la Société agricole du 12 janvier, qui a eu lieu pour la nomination du bureau, quelques voix se sont égarées sur le nom de deux personnes qui n'avaient pas fait acte de candidat.

Aujourd'hui seulement, j'apprends que la manœuvre était préparée de longue date et que des bulletins avaient été imprimés au nom des deux personnes en question. On me déclare aussi que ces bulletins seraient sortis de l'imprimerie du *Journal du Lot*.

J'affirme :

1^o Que je n'ai pas imprimé les dits bulletins. Le typographe « qui a cru reconnaître mes caractères » s'est trompé, voilà tout.

2^o que j'ignorais même qu'il y eût des bulletins imprimés.

Ceci pour couper court aux racontars en circulation.

A. C.

Concours d'animaux de boucherie

Vendredi 1^{er} février 1901 à 1 heure du soir a eu lieu au Champ de Mars à Cahors, le concours annuel de boucherie, organisé par la Société agricole du Lot. Malgré le temps froid et pluvieux le concours était assez brillant.

11 lots de bœufs gras et 11 lots de moutons gras figuraient au concours. Le jury se composait de M. Costes, maire de Cahors, président d'honneur, assisté de MM. Veillon, secrétaire général de la préfecture, délégué de M. le préfet, Rey, député,

président de la Société agricole du Lot, Dupuy, secrétaire de la Société, J. Valette, vice-secrétaire, Combes, Gras, Deltit, vétérinaire départemental, Pagès, Bras, vétérinaires, Quercy, professeur départemental d'agriculture, Rodes, Dalet, Brugalères.

Après les opérations du Jury, M. le D^r Rey, président, a donné quelques conseils pratiques aux exposants sur la façon d'améliorer les méthodes d'engraissement et a proclamé les lauréats, qui sont :

BOEUF

- 1^{er} prix Devès, à St-Médard, 150 fr.
- 2^e — Cavallié, à Caix, 130 fr.
- 3^e — Mourguès, à St-Denis-Catus, 120 fr.
- 4^e — Clary Jacques, à Larozière, 110 fr.
- 5^e — Maury, à Catus, 100 fr.
- 6^e — Souleillou, à Bégous, 90 fr.
- 7^e — Marrou, à Brouelle, 85 fr.
- 8^e — Allemand, à Pradines, 40 fr.
- 9^e — Rigal Théron, à Douelle, 40 fr.

Mentions honorables

Richard Rabassier, à Labéraudie.
Lacaze, à Crayssac.

MOUTONS

- 1^{er} prix Deltit, à Arcambal, 50 fr.
- 2^e — Simonis, à Douelle, 45 fr.
- 3^e — Conquet, à Douelle, 40 fr.
- 4^e — Capel, à Labastide-du-Vert, 35 fr.
- 5^e — Miquel, aux Ramonets, 30 fr.
- 6^e — Cavallié, à Arcambal, 25 fr.
- 7^e — Trémoulières, au Payrat, 20 fr.
- 8^e — Castagné, à Boissières, 15 fr.

Mentions honorables

Hugon, à Boissières.
Bernard, à Peyrilles.
Jouclas, à Arcambal.

Le Conservateur,
J. DELPECH.

Causerie de la mairie

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, continuera, *lundi*, à 8 heures 1/2 du soir à l'Hôtel de ville, son cours de morale.

Sujet : Sous quelles influences se sont développées les idées égalitaires du XVIII^e siècle. De l'avenir des idées égalitaires.

La Conservation du vin

Lundi soir, M. Cahier professeur à l'Ecole normale a fait une causerie sur les soins qu'il faut donner aux vins pour les affiner et les conserver à l'abri des maladies. Dans cette première causerie sur la conservation du vin, M. Cahier a indiqué les précautions qu'il faut prendre pour coller le vin quand il ne se clarifie pas de lui-même, pour le soutirer et le débarrasser des dépôts qui peuvent le troubler périodiquement et contribuer à le rendre dur ou à l'altérer, pour ouiller les barriques et empêcher le vin de s'éventer et de se piquer. *Collage du vin.* Un vin qui ne se clarifie pas de lui-même doit être l'objet d'une surveillance attentive : C'est qu'il n'a pas terminé sa fermentation, qu'il est mal constitué, peut-être atteint de maladie, ou que la cave est mauvaise.

Comme la limpidité et la transparence sont des qualités recherchées dans le vin, il faut clarifier le vin par un procédé artificiel. On le colle ordinairement avec du blanc d'œufs ou avec de la colle de poisson. Mais il faut observer que l'on ne doit jamais coller un vin : 1^o s'il n'a pas achevé sa fermentation, 2^o s'il ne contient pas assez de tannin.

On s'assure que le vin contient assez de tannin par l'essai suivant : Dans une bouteille pleine de vin on ajoute quelques gouttes de blancs d'œufs bien battus, on mélange à la bouteille, on bouche et on laisse déposer pendant plusieurs jours dans un endroit frais. Au bout de ce temps, si le vin s'est clarifié c'est qu'il contient une proportion suffisante de tannin. Sinon, il est indispensable d'ajouter 5 à 7 grammes de tannin par hectolitre. On le dissout dans un peu d'alcool et on le répand dans le fût 24 heures avant le collage.

Colle au blanc d'œuf. Pour préparer la colle au blanc d'œuf, on casse chaque œuf séparément au dessus d'une terrine bien propre, dans laquelle on laisse tomber les blancs des œufs frais, ceux qui n'ont pas d'odeur, on rejette les jaunes et les coquilles. On ajoute un verre d'eau et une pincée de sel de cuisine (8 grammes par hectolitre), on fouette vigoureusement pour monter les œufs en neige. A la mousse obtenue on ajoute 1 à 2 litres de vin et l'on fouette de nouveau. On introduit le liquide dans les barriques et l'on agite toute la masse vivement avec un balai de brindilles pour disséminer la matière clarifiante dans toute la barrique. Pour faciliter cette dernière opération, il est bon de retirer quelques litres de vin de la barrique. Le collage terminé on remplit exactement la barrique, on bonde et on laisse reposer 8 à 10 jours. Au bout de ce temps on soutire le vin, et on le loge dans une barrique propre et bien méchée.

Le collage comme le soutirage doivent se faire de préférence par un beau temps, froid et sec.

Il faut employer 2 à 3 blancs d'œufs frais par hectolitre.

Vols à la gare

Depuis plusieurs mois, des vols nombreux étaient commis à la gare de Cahors, des colis de toutes sortes disparaissaient. Jeudi, le

hasard a voulu que l'auteur de ces vols tombe entre les mains de la police.

Après une enquête minutieuse, un nommé Ch. A..., employé auxiliaire de la gare, âgé de 19 ans, a été mis en état d'arrestation. Pressé de questions, il a dû se reconnaître l'auteur de nombreux vols de truffes et de gibier.

Il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer.

La personne qui lui achetait les truffes a été désignée au parquet.

Une instruction est ouverte sur cette affaire.

Attendons-nous à de nouvelles arrestations.

CONCERT DE L'ORPHEON

C'est demain soir que l'orphéon de notre ville donnera au théâtre son concert trimestriel, avec le concours de plusieurs artistes des grands théâtres de Paris.

Voici le programme :

Première partie

- 1^o Tannhauser (Marche), R. Wagner : Orchestre symphonique.
- 2^o Les Archers de Louis XI (chœur), L. de Rillé : Orphéon.
- 3^o Evocation des nonnes (Robert le Diable), Meyerbeer : M. Azéma
- 4^o Oh ! le Théâtre ! Thénard : Mlle d'Orly.
- 5^o VII^o solo de concert pour flûte, A. Krantz : M. Krantz.
- 6^o Manon (Opéra comique), Massenet : Mme Oswald.
- 7^o Une réception au Conservatoire, Dunord : M. Sadi-Pety.

Deuxième partie

- 1^o Cavalleria Rusticana (prélude), Mascagni. — Pantomime (intermède), L. Jacquemet : Orchestre symphonique.
- 2^o La Cour des Miracles (Chœur), Léo Delibes : Orphéon.
- 3^o Pitchounette, Massenet : Mme Oswald.
- 4^o Pas d'armes du roi Jean, St-Saëns : M. Azéma.
- 5^o Air de ballet d'Ascanio, St-Saëns. — Idylle, A. Krantz. — Allegretto, B. Godard : M. Krantz.
- 6^o Don Pasquale (duo), Donizetti : M. Azéma et Mme Oswald.

Troisième partie

CHASSÉ CROISÉ

Comédie en 1 acte (Ch. Dunord), jouée par Mlle d'Orly et M. Sadi-Pety.
Au piano : M. Henri Ghys, compositeur, piano de la maison Bugand, de Cahors.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 31 JANVIER 1901

- Allegro Militaire Bosc.
- La Grande Duchesse, Ouv^{re} Offenbac.
- Vénézia, (Valse) Desormes.
- Rip-Rip, (Fantaisie) Planquette.
- L'Œil Crevé, (quadrille) Strauss.

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 au 2 février 1901

Naissances

Dulac, Marguerite-Paule, rue du Lycée.

Mariage

Roques Eugène, cultivateur et Alazard Anaïs, sans profession.

Décès

Bennac Marie-Célestine-Antoinette, 1 mois, rue Labarre, 55.

Arrondissement de Cahors

ST-HILAIRE. — Enseignement primaire.

— Par arrêté préfectoral, M. Couderc, instituteur à Sauliac, est nommé, en la même qualité, à St-Hilaire (Lalbenque), en remplacement de M. Stivil, appelé à une autre destination.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vol et tentative de vol.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, après avoir forcé une croisée donnant sur une cour se sont introduits dans le magasin de M. Chartrou, armurier rue Gambetta, et ont soustrait plusieurs revolvers d'une certaine valeur, ainsi que divers articles de chasse.

La même nuit, des individus, probablement les mêmes qui avaient opéré chez M. Chartrou, armurier, ont essayé de forcer le coffre-fort de la gare des voyageurs. Surpris par M. Champarnaud, chef de nuit, ce dernier a reçu sur la tête un violent coup de bâton. Grâce à l'obscurité, les deux malfaiteurs ont réussi à prendre la fuite sans être reconnus.

— *Bureau de bienfaisance.* — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Fernand Pezet, docteur en médecine, est nommé délégué administratif du Bureau de bienfaisance de Figeac.

DOUBLE UTILITÉ.
Force pour la Mère et pour le Nourrisson.



Madame GASTINE

Une éminente sage-femme de Rouen fait remarquer comment les mères qui nourrissent peuvent non seulement soutenir leurs propres forces, mais aussi fournir en même temps à leurs bébés une nourriture des plus riches. Vous trouverez ce sujet développé au mieux dans la lettre suivante :

Rouen, le 7 février 1899.

Messieurs, j'éprouve une bien grande satisfaction à venir vous exprimer toute ma gratitude au sujet de votre bienfaisante Emulsion Scott.

J'en ai fait usage moi-même dernièrement à la suite d'un grand affaiblissement provoqué par la fatigue et je puis vous dire que grâce à l'Emulsion Scott, j'ai été rapidement ramenée à un excellent état de santé.

Votre Emulsion Scott m'a également été maintes fois d'un grand secours pour faciliter la sécrétion du lait chez de nouvelles accouchées, et là où j'ai été particulièrement à même de me rendre compte de toute l'efficacité de votre préparation, c'est sur un pauvre bébé de 7 mois atteint d'atrophie musculaire, effrayant à voir, et dont l'état ne laissait plus aucun espoir.

J'eus l'heureuse inspiration de conseiller votre bonne Emulsion Scott. Quelques jours après, l'enfant était déjà mieux. Aujourd'hui, il a un an et c'est un ravissant bébé, gros et bien portant qui doit la vie à votre Emulsion Scott.

C'est donc avec la plus grande confiance que je recommande l'Emulsion Scott chaque fois que l'occasion s'en présente.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués. Mme Gastine, sage-femme, 13, rue Belfroy.

Il est difficile d'expliquer en si peu de lignes les nombreuses raisons qui doivent vous engager à acheter la véritable Emulsion Scott. Celle-ci, comme vous le diront tous les médecins et sages-femmes, est unique en son genre. C'est une forme supérieure d'huile de foie de morue combinée dans les meilleures proportions avec des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, cette dernière facilitant l'absorption de l'huile et prévenant la fermentation. L'Emulsion Scott est indubitablement la meilleure manière d'absorber l'huile de foie de morue, hypophosphites et glycérine. Elle est douce au goût et ne trouble en rien la digestion. La véritable Emulsion Scott se reconnaît à notre marque de fabrique collée sur l'enveloppe de chaque flacon authentique : l'homme portant une grosse morue sur son épaule.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

Arrondissement de Gourdon

AUX RÉPUBLICAINS

(Suite)

Organisation Politique

SUPRÊME APPEL

En sentinelle vigilante, nous avons jeté le cri d'alarme pour provoquer enfin le ressaisissement du parti républicain et l'inviter à l'action. Notre appel paraît avoir eu de l'écho, car déjà nous avons reçu plusieurs lettres, on ne peut plus édifiantes, de quelques-uns de nos amis politiques de la région nous engageant vivement à persévérer. Nous ne pouvons résis-

ter au plaisir d'en donner quelques courts extraits qu'on lira plus loin. C'est donc que notre article de jeudi touchait à une des questions vitales du parti républicain, puisque dès les premiers mots, les vieilles ardeurs d'antan se sont réveillées plus résolues que jamais.

La campagne ne peut donc se présenter sous de meilleurs auspices. Il n'y a plus d'hésitation possible de la part de personne. Partout, à tous les degrés de l'échelle républicaine, CHACUN tiendra à honneur de remplir SON DEVOIR, TOUT SON DEVOIR. Gourdon a honte de la défaite subie et veut racheter sa faute. Il le fera d'une façon éclatante si notre idée est mise à exécution — ce dont nous ne doutons plus — si on établit enfin ce vaste et admirable réseau, embrassant toutes les forces républicaines de toutes les communes de l'arrondissement.

Il n'y a pas un instant à perdre. Ce projet arrive d'ailleurs juste à son heure et, c'est bien à dessein — ainsi que nous l'avons déjà dit — que nous avons choisi ce moment pour tenter le suprême assaut.

En effet, n'est-ce pas le 3 FEVRIER 1898, à pareil jour par conséquent, que MM. de Verninac, Pauliac et le regretté M. Talou lançaient de Paris dans la presse locale (voir *Journal du Lot*, n^o 15, samedi 5 février 1898) un vibrant appel pour provoquer le groupement des forces républicaines dans tout le département, afin de faire face au danger politique et de repousser les violents assauts des réactions coalisées ?

Faut-il reproduire quelques-uns de ces éloquentes passages qui sont aussi d'actualité aujourd'hui qu'alors ? Nous pensons que le moment de cette exhumation ne peut être plus opportun.

« Il convient de s'organiser pour la lutte.

« C'est à cette organisation que nous convions tous les républicains de bonne volonté et nous faisons en particulier appel aux conseils municipaux dont nous sommes les élus.

« Que sans perdre de temps, dans chaque commune ils assemblent les électeurs et forment des Comités, dont les délégués, réunis au chef-lieu d'arrondissement, rédigeront le programme des revendications de la Démocratie Quercynoise, et choisiront librement celui qui aura l'honneur de porter leur drapeau.

« A la candidature officielle, à la puissante organisation du clergé, opposons les forces groupées et disciplinées de la Démocratie.

« A ce prix le succès est certain.

« Si la voix puissante du grand Citoyen qui, dans des circonstances semblables, en 1876 et 1877, nous conduisit à la victoire ne peut plus se faire entendre, son souvenir n'est pas éteint parmi nous et ce n'est pas dans le département qui a vu naître Gambetta que l'on reniera sa noble devise :

« Tout pour le peuple et par la République ! »

Dans notre arrondissement le moment est aussi critique qu'alors, l'avenir incertain et aussi sombre. L'isolement serait donc une grosse faute que nos chefs ne voudront certainement pas assumer. Ils seront heureux au contraire de courir au poste de combat qui est également un poste d'honneur où les circonstances les appellent.

Qu'on ne nous parle pas des difficultés d'exécution. Elles s'aplaniront d'elles-mêmes. Que M. de Verninac, après l'élection de demain, rassemble les délégués républicains de l'arrondissement dans le local du Comité de Cahors et qu'après leur avoir exposé la situation, la nécessité de la Ligue, ses avantages et le fonctionnement, il s'assure leur concours et plus de la moitié de la besogne sera faite. Portée ainsi dans les villages les plus reculés, l'idée grandira, prendra corps, se transformera à bref délai en réalité.

Que reste-t-il à trouver ? — Un local ? Mais il existe à Gourdon, un **CERCLE REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE** à la tête duquel se trouve précisément l'excellent M. de Verninac et comprenant un noyau de républicains reconnus, éprouvés, qui ne demanderait pas mieux, sans nul doute, que de faire les honneurs d'une cordiale réception à une sœur aussi bienvenue et de faciliter la tâche commencée. Les locaux sont assez vastes et se prêtent admirablement à une telle destination. Ce cercle ne devrait-il pas d'ailleurs être le centre tout indiqué duquel devraient rayonner sur l'arrondissement, les innovations républicaines ?

Il compte déjà parmi ses membres formidables un très grand nombre de chefs

parmi les plus autorisés des cantons voisins.

Les premiers organes sont donc prêts à fonctionner. Il suffit maintenant que l'impulsion soit donnée.

Donc, à l'œuvre et pour la République !
MARC TO.

P.-S. — Extraits de quelques lettres, annoncées plus haut :

De Saint-Germain... C'est avec un véritable plaisir que nous voyons se dessiner l'organisation du parti démocratique dans notre arrondissement. Sans elle nous courrions à une nouvelle et imminente défaite. Désormais toute surprise sera impossible et les bataillons républicains disciplinés, marcheront d'un pas sûr vers le but.

On peut compter sur nous

B..., Maire à X...

De Salviac : A la suite de votre exposé si clair, montrant l'impérieuse nécessité pour le parti républicain de s'organiser, nous espérons voir bientôt surgir une solution pratique de cette si importante question. Les chefs du parti politique vont enfin être obligés d'entrer dans la lutte et de conduire à la victoire des troupes décidées et qui n'attendent que le mot d'ordre pour marcher.....

Persévérez dans cette bonne voie.....

C....., Conseiller municipal à D...

De Labastide : Nous sommes fort surpris qu'à l'exception de l'estimable *Journal du Lot* aucun organe républicain de la presse régionale n'ait songé à demander une organisation si utile à tous les points de vue. Nous approuvons l'idée sans restriction et vous félicitons d'avoir si bien choisi le moment de la faire triompher..... Notre concours vous est acquis.....

Un groupe de démocrates vaillants.

Martel, le 1^{er} février 1901.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'article inséré, dans le *Journal du Lot* au sujet de la formation d'une Ligue vraiment républicaine de l'arrondissement.

Votre appel sera entendu et je suis persuadé, que d'ici quelques jours, une réunion aura lieu à Gourdon, sous la présidence de notre distingué sénateur M. de Verninac pour une organisation.

Cette réunion pourrait avoir lieu, dans les grands locaux du Cercle Démocratique, dont le bureau formé de républicains dévoués aux idées de la marche en avant, se ferait un plaisir de nous offrir l'hospitalité.

Il n'y a pas un moment à perdre car la lutte n'est pas éloignée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Un Démocrate.

Souilhaguet, p. Gourdon, le 31 janvier 1901.

Monsieur,

Tous les vrais républicains, à quelques partis qu'ils appartiennent, approuveront l'idée que vous avez émise dans le *Journal du Lot*, en vue d'un Comité d'arrondissement. Je suis convaincu que votre appel sera entendu et que sous peu nous, républicains qui rougissons encore de la défaite de 1898, saurons nous mettre à l'œuvre. Que dans chaque canton le porte-drapeau de la République, donne le signal et tous les soldats se serreront autour de lui.

L'heure de la lutte est proche, il n'y a plus de temps à perdre, formons ce Comité qui nous conduira à la victoire.

Le Comité de Cahors a fait triompher son candidat; il en sera de même de celui de Gourdon.

La lutte est engagée entre la réaction et la République. A nous de nous mettre en garde contre ces républicains de sacristies qui, sous un faux nez et avec des promesses fallacieuses veulent détruire les principes de la Révolution.

A bas les masques!! et en avant pour la République radicale!

Bien à vous.

Un républicain ferme.

Vayrac, le 31 janvier 1901.

Monsieur,

C'est avec un bien vif plaisir que j'ai lu votre article inséré dans le *Journal du Lot*, au sujet de la formation d'une Ligue républicaine.

Au lendemain des élections législatives de 1898, où, par suite de la non organisation du vrai parti républicain de l'arrondissement, le porte-drapeau du parti radical, M. Cocula fut battu à quelques voix, il n'y eut alors qu'un seul cri pour demander une organisation républicaine.

Trois années se sont écoulées et à la veille du renouvellement des députés il n'a encore été rien fait en vue d'un groupement de toutes les forces du parti républicain. Le moment de la bataille arrivera et l'ennemi, marchant comme un seul homme, vaincra encore les républicains, si ces derniers affrontent la lutte en rangs dispersés.

L'arrondissement de Gourdon, pourtant si républicain, ne doit plus être représenté par l'allié de Magne et pour cela, il faut absolument, et sans perdre un temps précieux, se mettre à la besogne. A l'exemple de Cahors, il est indispensable de former un Comité d'arrondissement qui sera le foyer des idées démocratiques, qui aura le devoir de former le faisceau et qui fera triompher sûrement les idées radicales de notre cher arrondissement.

J'espère que votre cri de ralliement sera entendu, et que les chefs de file rassembleront leurs troupes qui ne demandent qu'à se serrer autour du drapeau de la République une étincelle.

Merci pour votre article et bien à vous.

D.

Désiderata

Nous recevons d'autre part, d'un groupe de vaillants démocrates gourdonnais, la communication suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Nous applaudissons à la campagne si éminemment républicaine entreprise par le vaillant *Journal du Lot*, au sujet de la création d'une LIGUE RÉPUBLICAINE dont le besoin ne peut être plus urgent et nous approuvons sans réserve la ligne de conduite tracée aux chefs du parti républicain. Aussi, serions nous très heureux qu'à son retour de Cahors, dimanche prochain, notre éminent et sympathique sénateur et vice-Président du Sénat, M. de Verninac, vienne faire une conférence à la Mairie de Gourdon sur l'utilité et l'opportunité de grouper en un solide faisceau les forces républicaines de l'arrondissement.

Comme toujours, l'accueil le plus empressé et le plus cordial lui serait réservé. Il n'ignore pas qu'il ne compte guère ici que de vrais amis tout disposés à le seconder. L'autorité de sa parole serait, croyons-nous, d'un puissant secours pour la réalisation d'un pareil projet qui ne manquera pas de lui tenir à cœur.

On profiterait également de sa présence pour arrêter les bases de cette organisation et en décider les principaux détails.

Gourdon compte sur lui, plus que jamais, pour conduire les troupes républicaines à de nouvelles victoires.

Il ne failira pas à la tâche qui lui incombe. Nous pouvons lui prédire un succès des plus éclatants.

Un groupe imposant de sincères démocrates gourdonnais

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Fêtes du Carnaval 1901.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits prévus par le tarif spécial G. V. N° 2 qui seront délivrés les samedi gras, dimanche lundi et Mardi gras (16, 17, 18 et 19 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (20 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 20 février.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a été très calme, cela arrive du reste assez souvent les lendemains de la liquidation.

Malgré le peu d'affaires traitées, la tenue des cours est plutôt satisfaisante.

Le 3 0/0 clôture à 102,12; le 3 1/2 0/0 sur lequel on a détaché un coupon trimestriel finit à 102,87; l'amortissable cote 100,55.

La Banque de France à 3,825. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 589; le Crédit Foncier s'avance à 670; le Crédit Lyonnais se traite à 1,114 et la Société Générale à 616.

Très peu d'affaires sur les Chemins français; le Nord à 2,300 et l'Orléans à 1,720 ont seuls été cotés à terme.

Le Suez s'avance à 3,644. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est demandée à 72,17, l'Italien à 95,07; le Turc D à 24,17, la Banque Ottomane à 543; les rentes Portugaises et Russes n'ont inscrit aucun cours à terme.

Au Comptant, les actions C^{ie} Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène sont en hausse à 162.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

L'UNION

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie

FONDÉE EN 1828

Capital social, Réserves et Primes: 103 millions 383,489 francs

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le Feu du Ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis 72 ans, elle garantit plus de 17 milliards 994 millions de valeurs et en remboursant 240 millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements — Elle a nommé pour son représentant à Cahors: M. A. DISSÈS, 1, rue Pierre-Brunies.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 285 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Étude de M^e Louis LACAZE

Licencié en droit, Avoué, 10, Cours de la Chartreuse, à Cahors (Ancienne étude DELBREIL).

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du bureau de Cahors du 4 décembre 1899

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT PRONONÇANT LE DIVORCE

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le trois décembre mil neuf cent, enregistré, entre le sieur VERDIÉ Frédéric, cultivateur demeurant et domicilié à Montgesty (Lot) et la dame Euphrasie TOURNIE sans profession, domiciliée à Montgesty, le dit jugement signifié à la dite Euphrasie TOURNIE, par exploit de JUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du vingt-deux janvier mil neuf cent un enregistré.

Il a été extrait ce qui suit :

« Par ces motifs, le tribunal prononce le

divorce entre les époux au profit du demandeur et condamne la dame Euphrasie TOURNIE aux dépens. »

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le premier février mil neuf cent un.

L'avoué du demandeur,

Louis LACAZE.

GUERISON DES HERNIES



Membre du Jury et Hors Concours BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s. g. d. g.

L'art de guérir la hernie est le secret du spécialiste et réside exclusivement dans la confection de l'appareil herniaire. Or, notre spécialiste Glaser est l'inventeur et le fabricant du bandage curatif dont l'infailibilité est garantie aux sujets vigoureux. Cet appareil est sans ressort, se porte jour et nuit sans gêne, ne peut se déplacer, n'empêche point le patient de vaquer à ses occupations. La guérison de la hernie sera obtenue de un à six mois. Ce merveilleux appareil mérite toute l'attention de nos lecteurs souffrant de hernie; aussi les engageons-nous tous et en toute confiance à consulter M. Glaser à Agen, le 5 février, Hôtel Saint-Jean; à Tonneins, le 6, Hôtel de l'Europe; à Cahors, le 7, Hôtel des Ambassadeurs. Demander la Méthode M. Glaser, à Héricourt (Haute-Saône), prix 60 centimes.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 31 Janvier 1901.

V^{me} Nacla : Chronique. — Daniel Riche : La Fleur malsaine. — Daniel Lesueur : Justice de femme (suite). — Théodore Cahu : L'étang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wendel : L'or rouge (suite). Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V^{me} Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e Sommaire du n° 1445, du 2 Février 1901.

Ch. Hermite, par Paul Painlevé. — Unetransmission d'énergie électrique à 250 kilomètres, par D. B. — Une bibliothèque vieille de plus de quarante siècles, par le marquis de Nadailac. — Un progrès en chronométrie, par L. Reverchon. — Emallage mécanique de la fonte, par Georges Caye. — Les éléments magnétiques au commencement du siècle, par G. de P. — Lesquelette des feuilles, par H.-L.- Alph. Blanchon. — Les œufs, par J. de Loverdo. — Préférences visuelles chez les divers peuples, par L. Jacquot. — Science et pratique, les verres d'optique, par Georges Guéroult. — L'industrie de l'huile de sardines. — Quatrième dîner de la conférence « Scientia ». — Académie des sciences; séance du 28 janvier 1901, par Ch. de Villedeuil. — Projecteur-récepteur de signaux pshniques, par P. de M.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 5 (2 Février 1901).

1° A travers le Yun-Nan et du Yun-Nae au Tonkin, par le Kouei-Tchéou et le Kouang-Si, par M. le Vicomte de Vaulserre.

2° A traveés le monde : La foire de la Braderie à Lille, par Georges Houbron.

3° Aux pays inconnus : Notes sur le Baoulé (Fin), par A. Nebout, administrateur de la Côte d'Ivoire.

4° L'Expansion Coloniale : Le Toual et le chemin de fer d'Igli.

5° Civilisations et religions : En Italie, Autour de Florence (Suite), par André Maurel.

6° Livres et Cartes.

7° Les Revues Etrangères : The Géographical Journal. — Un voyage d'Explorations dans les Andes de Patagonie, Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde, Berlin.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1470^e livraison (2 Février 1901).

Un mousse de Surcouf, par Pierre Maël. — Les chiens du Nigara, par Fr. Ancis. — Les volcans de boue du Colorado, par L. Viator. — Vers la gloire, par Henry Guy. — Pain d'hier et de demain, par Edmond Renoir.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S^t VINCENT-DE-PAUL
GUINET, Pharmacien, 1, Passage Saulnier, Paris et toutes Pharmacies. PROCÉDÉS FRANCO.